

Prado, le service de retour à domicile après une hospitalisation

C'est un service personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec mon accord, en lien avec elle et mon médecin généraliste / traitant, pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Comment en bénéficier ?

- 1 Je reçois la visite d'un conseiller de l'Assurance Maladie pendant mon hospitalisation :**
 - ▶ **je lui indique le nom du médecin généraliste/traitant** qui coordonnera mes soins, ainsi que ceux des **professionnels de santé** (infirmier(e), masseur-kinésithérapeute...) qui me suivent habituellement. À défaut je les choisis dans la liste des professionnels du département (le médecin généraliste / traitant peut m'aider dans ce choix),
 - ▶ **je complète le bulletin d'adhésion.**
- 2 Le conseiller contacte le médecin généraliste/traitant** et planifie un premier rendez-vous avec chacun des professionnels de santé.

➤ Un service

- ▶ **sans engagement de ma part**, je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur mes remboursements,
- ▶ **garantissant la totale confidentialité des données** me concernant, dans le respect du secret médical.

Proposé dans certains établissements, ce service de l'Assurance Maladie est en cours de déploiement.



L'Assurance Maladie en ligne

- ▶ **Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches** selon votre situation.
- ▶ **Informez-vous avec l'annuaire santé** sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins.
- ▶ **Connectez-vous à votre espace personnel.**
- ▶ **Accédez également à de l'information santé :** maux du quotidien, maladies chroniques, pathologies plus lourdes, offre de prévention de l'Assurance Maladie.

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



- ▶ **Plus de renseignements au**

3646

Service gratuit
+ prix appel

Ciam studio graphique - décembre 2020 - 1420- © (Stock)



JE SUIS
ACCOMPAGNÉ(E),
APRÈS MON
HOSPITALISATION

pour Accident Ischémique
Transitoire ou pour Accident
Vasculaire Cérébral

 **Prado**
Le service de
retour à domicile



Je suis hospitalisé(e) pour un accident ischémique transitoire ou un accident vasculaire cérébral

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi. L'équipe médicale peut, avec mon accord, décider de me faire bénéficier de Prado après mon hospitalisation.

Je suis suivi(e) par le médecin généraliste/traitant, par le médecin spécialiste (neurologue, gériatre, médecin de médecine physique et réadaptation) et par d'autres professionnels de santé (infirmier(e), masseur-kinésithérapeute...) selon les besoins identifiés par l'équipe hospitalière.



L'Assurance Maladie, en lien avec les professionnels de santé, met tout en oeuvre pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Avec ce service, je bénéficie d'un **accompagnement personnalisé**

Après l'accord de l'équipe médicale, un conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e).

Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1** informe le médecin généraliste/traitant de mon adhésion à Prado et lui communique les noms des professionnels de santé que j'ai choisis.
- 2** organise la première consultation suivant la sortie avec le médecin généraliste/traitant et le médecin spécialiste.
- 3** prend contact pour moi avec les différents professionnels de santé qui assureront mon suivi en ville : infirmier(e), masseur-kinésithérapeute, orthophoniste...
- 4** propose, si nécessaire, une évaluation globale de mes besoins par un(e) assistant(e) de service social. Il peut aussi intervenir pour mettre en place une aide à la vie (aide-ménagère, portage de repas).
- 5** répond à toutes mes questions liées à ce service. Il me téléphone pour s'assurer de la bonne réalisation des rendez-vous et effectuer un bilan de satisfaction.



Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs

Pour toute question d'ordre médical, bien sûr, seuls les professionnels de santé qui m'accompagnent sont à même de me répondre.



Mon « carnet de suivi »

Il contient l'essentiel de ce que je dois savoir pour vivre au quotidien après un accident vasculaire cérébral. Remis par l'équipe médicale, il est aussi l'outil de suivi et de communication entre les professionnels de santé qui me prennent en charge après mon retour à domicile. Je le présente à chaque consultation.



Le médecin généraliste / traitant :

- ▶ réalise une consultation précoce dans les 7 jours et à 1 mois suivant mon retour à domicile,
- ▶ assure la coordination de mes soins avec les autres professionnels de santé,
- ▶ adapte mon suivi et/ou mon traitement.

Le médecin spécialiste :

- ▶ me reçoit en consultation dans les 3 mois suivant mon hospitalisation, pour adapter la prise en charge de ma maladie, en concertation avec le médecin généraliste/traitant.

Selon mes besoins, d'autres professionnels de santé peuvent intervenir pour assurer :

- ▶ les soins infirmiers,
- ▶ la rééducation et la réadaptation (masseur-kinésithérapeute, orthophoniste...).

L'assistant(e) de service social :

- ▶ propose un accompagnement social personnalisé pour faciliter mon maintien à domicile et m'informer sur les droits et aides possibles,
- ▶ recherche avec moi les solutions les plus adaptées à ma situation.